

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 23 novembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LOUPIAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 79

Etaient présents : 62 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS – Bruno BLAIN (suppléant) – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX – Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 22

Michel GREGOIRE - Juliette HAÏM - Christian THIRIOT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Monique BALDUCHI - Mathieu ANDRE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Muriel BREDY - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 17

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - Gines ACHAT a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Pascale ROCHAS a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Serge ROUX a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Finances

**196-2022 Budget annexe Ordures ménagères
Contractualisation d'un emprunt pour le financement
de la réhabilitation de la déchèterie de Buis-les-Baronnies**

Le Président rappelle qu'un emprunt de 520 000 € avait été inscrit au Budget Primitif Annexe Ordures ménagères pour le financement des dépenses d'investissement.

La réhabilitation de la déchèterie de Buis-les-Baronnies nécessite le recours à un emprunt d'un montant de 260 000 €.

Après consultation des différents organismes bancaires, les caractéristiques de l'emprunt proposé par la Caisse d'Epargne place l'offre de cet établissement en première position.

Emprunt Caisse d'Epargne

Montant du capital	260 000 €
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,01 %
Versement des fonds	A partir du 25/12/2022
Durée de l'emprunt	10 ans
Périodicité	Trimestrielle
Montant total des intérêts	42 059,60 €
Mode d'amortissement	Echéance constantes
Montant de l'annuité	30 205,96 €
1^{ère} annuité	25/03/2023
Frais de dossiers	0,1 % du montant du prêt soit 260 €
Classification Gissler	1A
Remboursement anticipé	Clauses actuarielles

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION :

D'ACCEPTER le recours à l'emprunt d'un montant de 260 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions indiquées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'offre de prêt présentée ci-dessus.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 07/12/2022

Mise en ligne le : 08/12/2022

Ampliation à : Caisse d'Epargne